

Questionner l'égalité entre les hommes et les femmes, c'est s'interroger sur les rapports entre les sexes, sur l'évolution de ces relations, soit in fine questionner la place des femmes dans la société, notamment au vu des réformes constitutionnelles, des textes législatifs récents et des plans d'actions gouvernementaux promouvant l'égalité entre les sexes, cherchant à corriger les déséquilibres persistants voire souhaitant mettre fin à des disparités nouvelles.

En fait, c'est l'analyse d'une recherche exacerbée, non éloignée de considérations d'équité, de substitution d'une égalité réelle (comme l'exprime la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes) à l'égalité formelle consacrée par la Constitution qui sera évoquée au cours de deux journées d'étude, celle des instruments utilisés, celle des voies employées, celle de leur succès comme de leur échec.

Nombreux sont en effet les outils désormais disponibles en faveur de cette action. Tandis que la participation des femmes en politique est facilitée par la parité et l'accès aux responsabilités professionnelles et politiques prescrit par les textes, la mixité (notamment professionnelle) même imparfaite se révèle être un instrument de lutte contre les discriminations sexuées et les stéréotypes.

Pour autant réussissent-ils à tendre effectivement à la réalisation de cette égalité si fortement proclamée ?

Côté vie privée et professionnelle, si l'émancipation de la femme par le travail a permis de la libérer, en partie, de la toute-puissance masculine, en revanche, la permanence du questionnement sur l'égalité des sexes atteste de la difficulté à établir réellement cette égalité (spécifiquement salariale), et notamment à briser « le plafond de verre » qui entrave le déroulement des carrières professionnelles, l'accès aux postes à responsabilité et l'accès aux professions de savoir.

Le parcours vers l'égalité réelle entre les hommes et les femmes est parsemé d'embûches tant les discriminations liées au sexe persistent, tant les stéréotypes analysés par les sociologues sont ancrés dans la société et obligent à une ouverture des mentalités, un renouvellement des esprits, à se poser des questions nouvelles entraînant des interrogations parfois contradictoires : toutes les activités doivent-elles être mixtes ? La non-mixité peut-elle être une solution pertinente ?

Des inégalités flagrantes subsistent et perdurent dans certains domaines. De nouvelles apparaissent (au sein du couple notamment), certaines le font même au détriment des hommes. Dans les deux sens, l'asymétrie persiste ou naît.

Dans ce contexte, une approche pluridisciplinaire croisant et multipliant les regards portant sur les relations hommes/femmes aujourd'hui devra permettre de décrypter les pesanteurs sociales, historiques, juridiques et politiques influant sur l'égalité, de découvrir la réalité de nouvelles inégalités, de s'interroger sur la pertinence de certaines solutions et mises en œuvre de certains dispositifs, de souligner la permanence des difficultés rencontrées dans le rééquilibrage de l'exercice effectif des droits reconnus à la femme, et de dévoiler l'échec relatif de certaines politiques.

S'interroger sur les multiples dimensions de l'égalité entre les hommes et les femmes et des rapports de sexe s'inscrit pleinement dans les thématiques de recherche du centre Droit Ethique et Procédures. Ce thème permet en outre d'associer autour d'une même démarche les juristes spécialisés en droit privé et en droit public mais également des chercheurs politistes et sociologues de l'Université d'Artois ainsi que d'autres universités.

Par ailleurs, ce projet de colloque s'insère dans le DIM 3 de l'Université d'Artois « Les recompositions du lien social : mesurer, expliquer, intervenir ».

Jeudi 6 et vendredi 7 décembre 2018

8 h 30 : Accueil des participants

8 h 45 : Allocutions d'ouverture

9 h : Ouverture sur les deux journées

1 Le principe d'égalité des sexes : thèmes et variations par Mme Valérie Mutelet, MCF en droit public (U. Artois, CDEP)

Première journée : Promotion de l'égalité

9 h 20 : Quelle parité ?

Sous la présidence de Mme Valérie Mutelet

2 « Vous me pardonneriez de ne pas être une dame ». Avancées et résistances à la parité en politique par Nicolas Bué, Pr en sciences politiques (U. Artois, CERAPS Lille)

3 Parité et intercommunalité : quelle conciliation ? par Patricia Demaye-Simoni, MCF en droit public (U. Artois, CDEP)

Pause

4 La parité et le droit de l'Union européenne par Patrick Meunier, Pr en droit public (U. Lille, CRDP)

5 La parité dans les instances de l'entreprise par Alexandre Fabre, Pr en droit privé (U. Nanterre, IRERP)

6 La recherche de la représentation équilibrée dans la fonction publique par Stéphane Guérard, MCF en droit public (U. Lille, CERAPS Lille)

14 h : Mixité et non-mixité

Sous la présidence de M. William Nuytens, Pr en sociologie (U. Artois, directeur de l'Atelier SHERPAS)

1 La non-mixité dans le service public pénitentiaire par Anne Jennequin, MCF en droit public (U. Artois, CDEP)

2 Rétablir l'égalité femmes/hommes par la non-mixité : le paradoxe des centres de remise en forme réservés aux femmes ? par Cindy Louchet, Doctorante en sociologie (U. Artois, Atelier SHERPAS et Centre Max Weber Lyon)

3 La mixité et l'école par Sandrine Benafquir, Provisseure Vie Scolaire, Référente académique Egalité

4 La mixité à l'épreuve des politiques locales par Bela Tskhelishvili, chargée de mission au CCRE (Conseil des Communes et Régions d'Europe).

Pause

TABLE-RONDE : stratégies normatives et institutionnelles quels contenus ? pour quelle efficacité ?

Sous la présidence de Mme Patricia Demaye-Simoni

Catherine Génisson, Praticien hospitalier à la retraite, parlementaire honoraire

Caroline Plesnage, Directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité des Hauts-de-France

Anne-Claire Grandjean-Delpierre, MCF des universités catholiques, Représentante locale du Défenseur des Droits

Cocktail de fin de journée

